

Décision n° 2017/52/DG du 11 AVR. 2017 de la Directrice générale de l'Agence nationale du DPC portant cessation de fonction et nomination de membres au Haut conseil du développement professionnel continu

La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu ;

VU le code de la santé publique (CSP), notamment les articles L.4021-6 et R. 4021-11 ;

VU l'arrêté du 28 juillet 2016 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu » ;

VU la décision n° 2016/13/DG du 14 novembre 2016 de la Directrice générale de l'Agence nationale du DPC portant nomination des membres du Haut conseil du développement professionnel continu.

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin, à sa demande, à la fonction de membre du Haut conseil du développement professionnel continu de M. le Professeur Pascal LE CORRE ;

Article 2 : Sont nommés, pour la durée du mandat restant à courir, membres du Haut conseil du développement professionnel continu :

1. Au titre des représentants des syndicats représentatifs des salariés :

a. Pour la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif, sur proposition de la CFE-CGC :

– Mme Pascale SPLAWSKI

b. Pour les activités à but lucratif, sur proposition de la CFE-CGC :

– Dr Serge CAILLIER

2. Au titre des représentants des fédérations des employeurs :

a. Sur proposition de la Fédération hospitalière de France :

– Mme Béatrice FRECON

3. Au titre des syndicats représentatifs des professions ou des spécialités chargés d'exercer les missions dévolues aux conseils nationaux professionnels

- a. Pour la profession de psychomotricien, sur proposition conjointe de la Fédération Française des Psychomotriciens et du Syndicat National d'Union des Psychomotriciens :

– Mme Françoise GIROMINI

Article 3 : La Directrice développement et qualité du développement professionnel continu est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du développement professionnel continu et au Bulletin Officiel Santé-Protection Sociale-Solidarité.

Fait, le

11 AVRIL 2017

Michèle LENOIR-SALFATI
Directrice Générale de l'Agence
nationale du DPC

